

Hauts-de-France, Nord
Le Quesnoy
15 rue Saint-François

Ancienne salle d'asile, actuellement école maternelle du Centre

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005747
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2024
Cadre de l'étude : inventaire topographique Le Quesnoy centre
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : salle d'asile, école maternelle
Appellation : école maternelle du Centre
Destinations successives : école

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2024, E 02, 1459 ; 1897, E, 458, 458 bis ; 1817, E, 317. Parcelle non bâtie

Historique

La création de la salle d'asile - 1871-1874

En juin 1871, le conseil municipal prend la décision de construire une salle d'asile (AD Nord, 2045-103), l'équivalent de nos écoles maternelles. Le projet est confié à Jules Fiévet, architecte départemental dont le cabinet est à Avesnes. L'école doit être construite sur des parcelles non bâties, précédemment occupées par des jardins appartenant à l'Hospice et au Bureau de bienfaisance, qui en ont fait don à la ville afin "d'étendre les bienfaits de l'éducation, d'autant mieux que ces jardins ne rapportaient qu'un produit insignifiant", ainsi que cela est rappelé dans la délibération du Conseil municipal de janvier 1873.

Le projet de l'architecte

Le plan et les élévations montrent une construction très minimaliste (ill.). Côté rue, le bâtiment d'un seul niveau en simple épaisseur accueille un parloir, une cuisine et un "bûcher". Au fond de la cour, le "bâtiment des classes", en rez-de-chaussée et simple épaisseur, abrite, disposés de chaque côté d'un vestibule, un préau couvert et une salle des gradins, organisation alors traditionnelle des salles de classe. Une grande cour, longée sur une partie du côté droit par les sanitaires - que l'architecte appelle "les petits lieux", sépare les deux bâtiments.

Côté rue, la partie centrale du bâtiment (qui réunit le parloir et la cuisine) est couverte par une toiture brisée en pavillon au bourseau marqué. Le faîte est décoré d'une frise s'achevant par des balustres, appelée "crête en zinc" dans le devis. Le terrasson porte trois lucarnes - fronton à ailerons dont celle centrale, couronnée par un fronton en plein cintre, accueille une niche. Les baies sont couvertes par un arc segmentaire interrompu par une agrafe et soulignées par un chambranle à crossettes à cru. Les pavillons latéraux, en léger retrait, correspondent à l'arche de l'entrée pour celui de gauche et à la façade du bûcher pour celui de droite. Ils sont soulignées par un bossage plat continu qui se poursuit dans l'arc de la baie et par des pilastres à tambours qui traversent le bandeau, lequel couronne toute l'élévation. Ce dernier est décoré de tables laissées nues au niveau des pavillons mais portant le texte "SALLE D'ASILE" pour celle centrale.

Un petit texte rajouté en février 1872 sur le plan indique que ce projet initial a été réduit : les "ornements en zinc de la façade, ainsi que les fenêtres en zinc et la niche en pierre blanche" figurant sur le plan et imaginés par l'architecte pour donner un peu de panache au bâtiment sur rue sont supprimés en janvier 1872 suite à la demande du préfet. L'architecte

maintient cependant "l'ornementation des deux pavillons [car elle est] prévue en brique et non en pierre et ne coûtera pas plus cher que si l'on faisait une maçonnerie unie".

Le bâtiment des classes est couvert par une toiture à longs pans. Il compte sept travées. La travée centrale, correspondant au vestibule, est soulignée par un petit fronton dont les rampants sont à ressauts. Les travées, séparées par un pilastre, sont reliées par une corniche sommitale décorée de denticules. Les baies sont couvertes par un arc segmentaire souligné par un chambranle en brique interrompu par une agrafe, plus imposante pour la porte que pour les fenêtres.

Le devis

Rédigé par l'architecte, il apporte des informations sur les matériaux employés et leur mise en œuvre. Pour l'ensemble de la salle d'asile, le matériau privilégié est la brique : "de bonne qualité" pour les fondations, "bien cuites de 1er choix" pour les soubassements et les élévations. Le devis prévoit des "indemnités à allouer pour la décoration dans la maçonnerie du bâtiment sur rue". La pierre de taille (mais sans qu'il soit donné plus de précisions) est préconisée pour tous les seuils de porte et les appuis extérieurs des baies. Les bâtiments sont entourés de "carrés de trottoirs en grès", la cuisine et le parloir reçoivent un pavage en carreaux rouges, tout comme le vestibule, le préau couvert et la salle du gradin. Cependant, sous le gradin proprement dit, le sol est en briques posées de champs comme pour le bûcher. Les bâtiments sont couverts en ardoise "de Fumay de la fosse du moulin Sainte-Anne" sur une charpente en chêne. Seuls les "petits lieux" et le bûcher sont couverts en zinc. Le chêne est choisi pour réaliser les lambris du parloir, du préau couvert et de la salle du gradin, les portes et les huisseries et appuis intérieurs des fenêtres du bâtiment des classes tandis que les planchers sont en sapin tout comme le gradin. Deux cheminées en marbre adossées sont installées, dans le parloir et la cuisine, de part et d'autre du mur de refend. Aucun moyen de chauffage n'est prévu dans le bâtiment des classes... Les plafonds et les murs sont enduits au plâtre puis peints de trois couches de peinture "à l'huile de lin et blanc de zinc".

Les étapes administratives du projet

Le projet est approuvé par l'inspection académique en octobre 1871. Le rapport rédigé par la commission apporte de nombreuses informations sur le projet : la salle des gradins, éclairée par six ouvertures placées sur les faces opposées pourra, avec ses 12 m de long, 8 m de large et 4 m de haut recevoir 196 enfants ; le bâtiment sur rue n'a pas d'étage car les religieuses qui s'occupent des enfants dorment à l'Hospice mais "il serait facile de faire plus tard des chambres à coucher dans les combles du bâti". Insistance est mise sur l'urgence de bâtir ce nouveau bâtiment tant "l'asile [actuel] est installé dans les plus mauvaises conditions sous le rapport de l'hygiène".

Le Ministère de l'Instruction Publique en mai 1872, puis la commission départementale (ancêtre du Conseil Départemental) en juin 1872 approuvent tous deux le projet et lui accordent des subventions. Le ministère demande cependant à ce que les ornements coûteux soient supprimés ainsi que le mur de clôture. Ces demandes sont validées par le conseil municipal de janvier 1872 et les modifications apportées au plan et au devis par l'architecte qui maintient cependant l'édification du mur de clôture, afin d'éviter que "le contact permanent des enfants et des directrices de l'asile avec le voisinage n'amène de sérieux désagréments".

Cependant, ce n'est qu'en janvier 1873 qu'une nouvelle délibération précisant le plan de financement définitif est prise et que "cette affaire si vivement désirée et décidée depuis quelques années déjà, [qui] n'a pu être mise à exécution à cause de la nécessité de donner suite à un autre projet d'une importance capitale du point de vue de la prospérité de la commune : le prolongement de la rue d'accès à la gare du chemin de fer", trouve enfin son aboutissement.

Le devis de 19 500 francs et le plan de financement (15 000 francs en fonds propres de la commune financés par un emprunt, 3000 francs de subventions de l'État et 2000 francs d'aides du département) sont approuvés par la préfecture en février 1873 car "l'opportunité des travaux projetés est suffisamment constatée et que les ressources sont assurées pour faire face à la dépense".

L'adjudication des travaux a lieu en septembre 1873. Ils sont confiés à l'entreprise Lebrun-Benoni fils, au Quesnoy.

Le bâtiment sur rue et l'immeuble fond de cour, ainsi que l'aile qui les relie, sont achevés en octobre 1874, ainsi que l'indique le procès-verbal de réception des travaux. La comparaison entre le détail des travaux, fourni dans ce document, et le devis montre que les travaux ont été effectués conformément au projet. Les honoraires de l'architecte ont été de 938 francs. L'édification du mur de clôture a pu être réalisée sans surcoût grâce à la reprise des vieux matériaux.

L'extension du terrain de la salle d'asile

En 1883, la ville acquiert la parcelle située à l'arrière de l'école car elle "est plantée d'arbre de hautes tiges qui empêchent la lumière et la chaleur solaire de pénétrer jusqu'au bâtiment où se trouvent les classes destinées primitivement pour 150 enfants et qui en reçoivent aujourd'hui 250, aussi le défaut d'espace se fait-il cruellement sentir" (délibération de janvier 1883, AD Nord, 2O345-34).

Le propriétaire ayant refusé de vendre à l'amiable, la ville engage auprès de la préfecture une procédure de reconnaissance de travaux d'utilité publique qui permettra l'expropriation. Celle-ci est accordée en septembre 1883 car "cette situation peut avoir de graves inconvénients pour la santé des enfants" et le terrain est acheté dans la foulée et transformé en jardin. Le document préliminaire à l'établissement de l'école de filles (AD Nord, 2O345-36) indique qu'en 1886 l'école maternelle accueille 189 enfants.

Les modifications de 1911

Les étapes administratives du projet (AD Nord, 2O345-110)

En mars 1911, le conseil municipal reconnaît l'insuffisance des locaux qui servent de logement à la directrice et à son adjointe, recrutées pour prendre en charge un nombre croissant d'élèves. À la différence de la religieuse qu'elles ont remplacé après 1904 (date de la laïcisation de l'enseignement), qui ne logeait pas sur place, elles doivent se contenter, pour tout logement, des deux petites pièces du bâtiment sur rue. Il est donc proposé de surélever le bâtiment existant d'un étage. Les plans et devis établis par l'architecte Edmond Lemaire, architecte départemental dont le cabinet est à Valenciennes, estiment la dépense à 5000 francs. À la suite des remarques faites par le Directeur départemental, les logements de la directrice et de son adjointe sont "rendus tout à fait distincts" et la chambre de l'adjointe, initialement prévue sous combles, bénéficie d'une hauteur identique à celle des autres pièces de l'étage : la directrice occupe au rez-de-chaussée deux pièces dont une cuisine et salle à manger (anciens parloir et cuisine) et deux chambres au premier étage ; son adjointe dispose d'une cuisine au rez-de-chaussée (ancien bûcher) et d'une chambre à l'étage. Une cave est également créée sous le préau qui longe le côté droit de la cour.

Le projet est approuvé par la Commission départementale des bâtiments civils en octobre 1911, par la Préfecture en novembre suivant, puis par le Ministère de l'Instruction Publique en mai 1912. L'adjudication a lieu en août 1912. Les travaux sont confiés à Henri Cochez, entrepreneur au Quesnoy.

Le devis

Dès les premières lignes du devis, l'architecte précise que les matériaux issus du démontage de la toiture précédente seront réemployés dès lors qu'ils sont en bon état : ardoises, éléments de charpente, zinc... Il n'est en revanche pas très disert sur les nouveaux matériaux à mettre en œuvre : sols en carreaux de ciments, briques lavées à l'acide et jointoiment réglé pour la façade, couverture en ardoises de Fumay ou d'Angers, enduit gris sur les murs ou "papier de tenture" (c'est à dire papier peint), cheminées ordinaires en marbre noir et foyers en carreaux de ciment, châssis des fenêtres en sapin et appuis en chêne, portes et escalier en sapin. À l'étage, les logements de la directrice et de son adjointe sont séparés par une cloison en brique creuse.

Le projet de l'architecte

Les plans montrent que l'affectation des pièces évolue sans que cela modifie l'organisation du bâti. Seul un vestibule, qui accueille l'escalier desservant l'étage, est rajouté à l'arrière de l'ancien bûcher afin de créer un accès indépendant au logement de l'adjointe. L'escalier situé entre l'ancienne cuisine et le bûcher, qui permettait d'accéder aux combles, est désormais uniquement accessible depuis le logement de la directrice car il donne accès au couloir qui dessert les deux chambres du logement situées à l'étage. Toutes les pièces sont équipées d'une cheminée.

L'élévation proposée par l'architecte s'inscrit dans la continuité du bâtiment précédent : les baies sont alignées, de forme et de taille identiques à celles du premier niveau et seule la partie supérieure des encadrements, qui a perdu son archivolte, est plus simple ; les pilastres à tambour aux angles du premier niveau se poursuivent au second ; le bandeau qui achevait l'élévation est conservé et marque désormais la séparation entre les deux niveaux de façade. La reprise des éléments de charpente implique que la toiture conserve la forme qu'elle avait auparavant, y compris le bourseau marqué entre le terrasson et le brisis.

Le dessin de l'architecte, réalisé avant la modification demandée par le Directeur départemental, montre, en partie droite, la travée occupée par l'ancien bûcher surélevée d'un étage de comble et percée d'un *oculus* au premier niveau.

Les modifications de mai 1930

Le plan établi en 1921 pour dresser l'inventaire des destructions causées par la Première Guerre mondiale indique que les bâtiments n'ont subi que de légères dégradations qui n'ont pas affecté la structure. Le document rédigé pour obtenir des dommages de guerre pour les écoles de la ville (AD Nord, 2O345-314) liste les dégâts subis par les bâtiments de l'école maternelle : menuiseries des fenêtres, planchers, portes et plafonds "partiellement détériorés", enduit des murs abîmé... La maçonnerie des façades a nécessité quelques reprises, mais les travaux ont essentiellement concerné la toiture du bâtiment des classes, dont une "partie de la charpente a été enlevée par des obus".

L'école ne connaît pas de nouveaux travaux avant l'intervention sur le bâtiment des classes et le préau ouvert confiée, en mai 1930, à l'architecte valenciennois Joseph Foyer, également en charge des travaux dans les écoles primaires de filles et de garçons (2O345-315). Le préau, qui reliait sur le côté droit de la cour le bâtiment sur rue à celui en fond de cour, et figurait sur le cadastre de 1897 barré du grand X indiquant un bâtiment non habitable, sera transformé en espace fermé "vitré, plafonné, carrelé et doté d'une cheminée pour accueillir une cantine scolaire [dont] la création est réclamée par les familles pour permettre aux enfants d'y prendre leur repas apporté par eux et réchauffé, voire même d'y trouver à un prix très modique une soupe ou un bouillon chaud, sinon en tous temps, du moins pendant l'hiver". La galerie est reliée directement au bâtiment des classes.

Le bâtiment des salles de classe est modifié pour aménager une salle de jeux qui, située à l'emplacement de l'ancien vestibule, a nécessité la diminution de la surface dédiée à chaque salle de classe (anciennement salle des gradins et préau

couvert). Comme le précise le rapport liminaire de l'architecte, "la salle de jeu est aménagée de telle sorte qu'elle puisse par le moyen d'une grande porte à 6 ouvrants être reliée à la deuxième classe pour former une salle à usage de représentations enfantines".

L'adjudication a lieu en juillet 1931. Le procès-verbal de réception des travaux est validé lors du conseil municipal de décembre 1934.

Dans les années 1950, l'entrée du bâtiment des classes a été modifiée par l'adjonction d'une grande entrée rythmée par des piles en béton. Les deux baies encadrant la porte d'entrée initiale ont été bouchées. Le petit fronton en brique pour souligner la travée centrale imaginé par Fiévet, l'architecte du premier projet, a été conservé.

La superposition avec le cadastre actuel et l'observation sur le terrain montrent que l'implantation des bâtiments n'a pas été modifiée depuis la création de l'école en 1873.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle (), 1er quart 20e siècle (? ,), 2e quart 20e siècle ()

Dates : 1873 (daté par source), 1911 (daté par source), 1930 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Jules Fiévet (architecte, architecte départemental, attribution par source), Lebrun

- Benoni (entrepreneur, attribution par source), Edmond Lemaire (architecte, attribution par source),

Henri Cochez (entrepreneur, attribution par source), Joseph Foyer

Description

Description

L'ensemble de l'école maternelle comprend trois bâtiments. Le premier est situé à front de rue, le second en fond de cour, parallèle au premier. Le dernier, longeant le côté ouest de la cour, assure la liaison entre ces deux parties.

Le bâtiment sur rue

Il présente un plan en L, la travée de droite se poursuivant légèrement sur l'arrière du bâtiment. Construit entièrement en brique, y compris le soubassement en léger ressaut, il est couvert par une toiture brisée à longs pans s'achevant par des croupes pour la partie gauche et par une toiture à longs pans dont le pignon donne sur la rue pour la travée de droite. Les deux toitures sont réunies par un même chéneau reposant sur des consoles en bois. Au niveau des angles et de la séparation entre les travées de gauche et celle à l'extrémité droite, la rive du chéneau, qui présente en décrochement, est soutenue par des consoles un peu plus grandes.

Le bâtiment compte cinq travées et un étage carré. Les deux niveaux sont séparés par un plein de travée encadré de deux bordures à ressauts, au milieu desquelles est disposée une table affleurée dont le centre est peint en blanc. Côté rue, les extrémités de la façade ainsi que le trumeau entre les quatre travées de gauche et celle de droite sont décorés de pilastres à tambour. Les baies, couvertes par un arc segmentaire, présentent des chambranles différents en fonction du niveau. Au premier niveau, le chambranle à crossette est interrompu par une agrafe trapézoïdale et souligné par une archivolte composée de deux rangs de briques posées en boutisses couchées, le premier en briques identiques à celles de la façade, le second en briques orange d'un plus grand module. Au second niveau, le chambranle à crossettes ne porte aucun décor. Seule la baie du premier niveau à droite porte un décor élaboré de grand appareil en brique dont les sommiers rejoignent les tambours des pilastres qui encadrent la travée.

Cette façade n'est percée d'aucune porte. L'accès au bâtiment se fait par une entrée située sur la façade latérale côté est, accessible après le passage de l'arche monumentale qui donne accès à l'école proprement dite, ou plus exactement à sa cour. Cette arche porte les mêmes décors que le reste de la façade : pilastres à tambours, table affleurée nue encadrée par deux bandeaux à ressauts, agrafe console au niveau de la clef de l'arc segmentaire. L'élévation s'achève par un rang de denticules couvert par un chaperon en briques orange identiques à celles utilisées au-dessus des baies du premier niveau.

Le bâtiment sur cour

Cette aile d'un seul niveau était à l'origine percée de sept grandes baies, les trois centrales étant désormais remplacées par un avant-corps. Il est couvert par une toiture à longs pans. Les baies sont couvertes par un arc segmentaire interrompu par une petite agrafe. Le chambranle se limite aux sommiers. Chaque travée est séparée de la suivante par un pilastre qui vient brocher sur les cordons à ressauts qui marquent la base et le sommet du bandeau d'attique puis rejoint la corniche sommitale constituée d'un large bandeau.

Les trois travées centrales sont réunies dans un avant-corps dont le centre est surmonté d'un fronton avec des rampants constitués de ressauts de briques, alternant rangs posés en boutisses et en panneresses couchées. L'avant-corps est recouvert d'un toit-terrasse. Il accueille trois portes bâtardes séparées par des piles en béton et encadrées par une travée dont les baies sont remplies de briques de verre. Entre le toit-terrasse et le fronton, un bandeau percé de trois groupes de baies horizontales géminées séparées par des potelets en béton est recouvert par une casquette en béton dont la longueur excède légèrement celle des baies.

La cheminée sur la droite est celle de la chaufferie.

Analyse

La comparaison entre les bâtiments existant aujourd'hui et les dessins et devis des différents architectes met en évidence que ceux-ci ont été réalisés conformément aux projets. Les différentes étapes de construction se sont superposées mais n'ont pas entraîné de modifications ou de destructions de ce qui existait auparavant. Ainsi l'histoire du bâti reste lisible. Sur la façade du bâtiment sur rue, le premier niveau est celui dessiné en 1873 par Fiévet et le second celui d'Edmond Lemaire en 1911. Le respect du bâtiment antérieur se voit également, dans la reprise sur le second niveau de la façade, d'éléments caractéristiques du premier niveau comme les pilastres à tambours, le rythme, la taille et la forme des baies, le maintien des bandeaux avec leurs tables affleurées entre les deux niveaux... Le changement de plan demandé à l'architecte pour améliorer le logement de la directrice adjointe a d'autre part permis de conserver l'aspect de la façade de l'ancien bûcher avec ses bossages plats qui se poursuivent dans l'arc de la baie.

Le bâtiment des classes a, quant à lui, conservé son niveau unique, ses travées séparées par des pilastres, ses grandes baies et son fronton aux rampants à ressauts de briques tels que dessinés par Fiévet. Seule l'entrée monumentale datant des années 1950 est venu perturber le rythme initial de la façade.

Cette école est la plus petite des écoles construites par la municipalité au XIX^e siècle. De la rue, avec ses deux niveaux et sa toiture brisée, elle ressemble d'ailleurs davantage à une maison de maître qu'à une école, ce qui ne devait pas être le cas lors de la création en 1873 puisque les constructions d'un seul niveau sont extrêmement rares au Quesnoy. Elle est très différente des deux écoles primaires de filles (IA59005761) et de garçons (IA59005762) où aucune confusion avec une maison de maître n'est possible. À la différence des deux autres écoles, l'accès aux salles de classe se fait en passant sous une arche qui donne accès à la cour. Elle partage avec l'école de garçons sa position à front de rue.

L'architecture est soignée pour l'ensemble des bâtiments. L'utilisation de la brique pour réaliser des décors est un moyen économique de donner du lustre aux constructions. S'il est mis en œuvre de manière plus démonstrative sur la façade sur rue (pilastres à tambour, chambranles et archivoltés, tables) il est également présent sur celle du bâtiment en fond de cour, avec les jambes latérales et la corniche sommitale (qui forment un cadre à la façade), les pilastres qui séparent chaque travée, les cordons à ressauts qui encadrent le bandeau d'attique et surtout les moulures successives des rampants du fronton.

L'école s'inscrit ainsi dans la famille des constructions de la fin du XIX^e siècle utilisant des briques pour réaliser un décor s'apparentant à ceux réalisés en pierre (voir dossier "De la brique pour embellir les façades" - IA59005743). On compte dix bâtiments où ces décors concernent toute la façade. Si les chambranles soulignés sont présents sur toutes les façades de ce groupe et les tables sur six, l'école ne partage les pilastres à tambours qu'avec une seule d'entre elles (12, rue Goa). Le surlignage de la baie par une archivolte en brique orange de grand module est également peu fréquent, avec seulement deux autres exemples repérés (12, rue Goa et 1, rue de la Nouvelle-Zélande).

Il est enfin intéressant de comparer cette école avec d'autres bâtiments scolaires construits par Fiévet dans l'Avesnois, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à programme unique comme la salle d'asile d'Haumont (IA00124379). De nombreux points communs apparaissent, au-delà des éléments de programme imposés comme la salle des gradins et le préau fermé ou l'utilisation exclusive de la brique. On y retrouve ainsi la même distinction entre un bâtiment des classes couvert par une toiture à longs pans et des logements de fonction couverts par une toiture brisée. Sur le bâtiment des classes, quelques travées sont soulignées par des pilastres à tambours identiques à ceux de la façade du bâtiment sur rue, ce qui est également le cas des baies en arc segmentaire soulignées par une archivolte de briques posées en paneresses couchées et interrompues par une agrafe trapézoïdale. La travée centrale est de manière similaire couronnée d'un fronton triangulaire et un bandeau d'attique achève l'élévation. Enfin, le dessin de la façade propose le même décor de toit que celui proposé initialement pour la toiture du bâtiment sur rue : une niche centrale couronnée d'un fronton curviligne encadré de deux lucarnes à ailerons.

Éléments descriptifs

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans brisés, croupe brisée

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

-

AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-103 : Travaux - Écoles primaires : **Salle d'asile - construction, 1873-1874.**

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-110 : Travaux - Écoles primaires : **École maternelle : agrandissement du logement de des institutrices de l'asile, surélévation d'un étage, 1911-1913.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-314 et 315 : Travaux - Écoles diverses : **Écoles de filles et de garçons et école maternelle - constructions scolaires et aménagements, 1930-1936.**
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2O345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-32 : Biens - Titres : **Asile : abandon gratuit par l'administration des Hospices et du bureau de bienfaisance des terrains nécessaires à la construction, 1873.**
AD Nord : 2 O 345-32
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2O345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-34 : Biens - Titres : **Asile : agrandissement et acquisition au sieur Fratrez d'une parcelle de terrain, 1883.**
AD Nord : 2 O 345-34
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-108 : Travaux - Écoles primaires : **Asile communal - remplacement de carrelage, 1903.**
AD Nord : 2 O 345-108

Documents figurés

- **Le Quesnoy, plan cadastral napoléonien de 1897.** Section dite de la ville, en trois feuilles, 2ème feuille (AD Nord ; P31-761).
AD Nord : P31-761
- **Plan de la place du Quesnoy portant l'indication au moyen des signes conventionnels de l'état des manutentions des divers ouvrages de la place en juin 1880,** plan levé par le chef du génie [signature illisible] (AD Nord. Série J, Documents entrés par voie extraordinaire depuis 1944 ; Sous-série 66 : ville du Quesnoy ; 66 J 1805).
AD Nord : 66 J 1805
- **Ville du Quesnoy - Plan cadastral napoléonien, feuille unique, levé en 1817.** Section E, 1ère partie (AD Nord ; P31-761).

Annexe 1

Les salles d'asile, ancêtres des écoles maternelles

Les salles d'asile sont nées à la fin du XVIII^e siècle d'initiatives privées, souvent portées par des sociétés de bienfaisance, pour soustraire les enfants des familles pauvres, en particulier ouvrières, à l'influence néfaste de leur milieu familial. Il s'agit aussi de prendre en charge les enfants afin que les mères puissent aller travailler sans les laisser livrés à eux-mêmes. Elles se situent entre une crèche et une école maternelle telles qu'on les conçoit aujourd'hui. L'encadrement n'est pas assuré par des professionnels de l'enfance.

Lors de la publication de la loi Guizot de 1833 qui apporte un premier cadre réglementaire à l'organisation des salles d'asile, on en compte déjà 800, tant publiques que privées. Dans ces "établissements charitables où les enfants des deux sexes [entre 2 et 6 ans] peuvent être admis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame", on dispense des notions élémentaires d'instruction religieuse, de lecture, d'écriture et de calcul mental, on apprend des chants instructifs et moraux et on pratique des travaux d'aiguille. Un établissement de cet ordre n'est reconnu public qu'autant qu'un traitement et un logement convenables sont assurés à la personne, homme ou femme, chargée de la direction. Pour exercer cette fonction, cette dernière doit désormais avoir fourni un certificat d'aptitude et de moralité. L'administration et la comptabilité restent aux municipalités.

À partir de cette date, les crédits votés par la Chambre des députés pour les salles d'asile sont en augmentation constante, car ainsi que le dit un député : "Tous ceux qui se sont occupés d'instruction primaire connaissent les services que rendent les salles d'asile, surtout aux familles pauvres chargées d'enfants, aux ouvriers, si dignes de notre sollicitude. Elles offrent un refuge assuré aux enfants, pendant que les parents se livrent à leurs travaux ; elles permettent aux pères et aux mères de se rendre à leurs ateliers sans avoir la crainte de voir leurs enfants exposés à tous les dangers de vagabondage et à l'oisiveté ; elles ont ainsi un double titre à votre intérêt. Les enfants y contractent de bonne heure des habitudes d'ordre, d'obéissance, de travail, de propreté, qu'ils portent ensuite dans les écoles [primaires]".

En 1855, un règlement précise de nouveau l'organisation des salles d'asile. Ce sont "des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique et moral." Aux matières déjà enseignées viennent s'ajouter la pratique du dessin et du sport. L'enseignement s'appuie sur des ouvrages appropriés à leur âge et est confié à un personnel formé, désormais exclusivement féminin. C'est au maire qu'il revient d'autoriser l'admission des enfants.

À partir de 1881 (loi Ferry), les salles d'asile sont remplacées par les écoles maternelles. Comme les salles d'asile, elles accueillent des enfants de deux à six ou sept ans. Cependant, la volonté d'instruire réellement remplace celle de "garderies intelligentes" qu'étaient la plupart des salles d'asile.

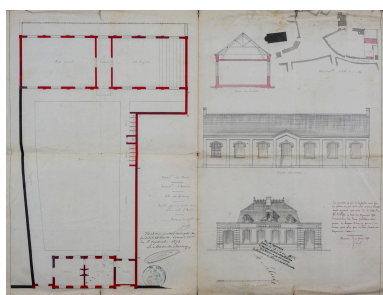
Ce sont des écoles exclusivement féminines, aussi bien pour la direction que pour l'enseignement. Toutes ont suivi une formation spécifique, identique à celle de leurs homologues pour les écoles primaires. Les enfants ne sont pas séparés par sexe comme ils le seront à l'école primaire.

Le décret du 2 août 1881 dresse la liste des matières enseignées, dont l'apprentissage passe par le jeu, nouveauté par rapport aux méthodes éducatives traditionnelles :

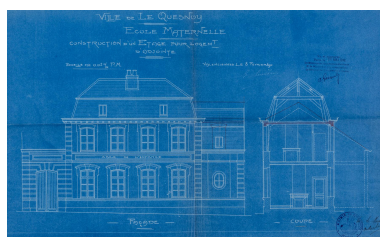
- 1° Les premiers principes d'éducation morale ; des connaissances sur les objets usuels ; les premiers éléments du dessin, de l'écriture et de la lecture [pour les "grandes sections"] ; des exercices de langage ; des notions d'histoire naturelle et de géographie ; des récits (sur les grands faits de l'histoire nationale, sur les leçons de choses) ;
- 2° Des exercices manuels ;
- 3° Le chant et des mouvements de gymnastique gradués.

Le nouvel aménagement des locaux défini par l'instruction du 18 janvier 1887, veut contribuer à la salubrité et au bien-être de l'enfant. Le gradin et les bancs des salles d'asile disparaissent au profit de tables collectives de préférence ovale et de chaises individuelles. Toute école maternelle doit être munie de sanitaires distincts pour chaque sexe. Le matériel pédagogique comprend une collection de jouets pour le préau couvert (par exemple, animaux en bois ou en caoutchouc, poupées et chiffons, soldats de plomb ou de bois, ménages, boîtes de construction, de parquetage, etc.), et pour la cour de récréation (par exemple, seaux, pelles, brouettes, chariots, cordes à sauter, cerceaux, balles, etc.).

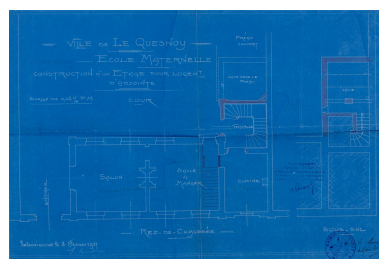
Illustrations



Ville du Quesnoy : projet pour la construction d'une salle d'asile, plans et élévations. Dessin daté de février 1872, signé par l'architecte Jules Fiévet (AD Nord, 20345-103).
Repro. Pierre Thibaut

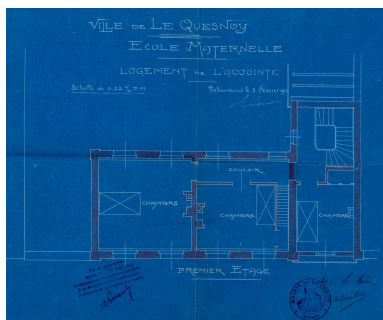


Ville de Le Quesnoy - école maternelle : construction d'un étage pour logement : façade et coupe. Dessin daté de février 1911, signé par l'architecte Edmond Lemaire (AD Nord, 20345-110).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20255901448NUCA

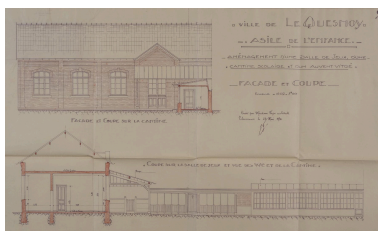


Le Quesnoy, école maternelle : construction d'un étage pour logement, plans du rez-de-chaussée et du sous-sol. Dessin daté de février 1911, signé par l'architecte Edmond Lemaire (AD Nord, 20345-110).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20255901446NUCA

IVR32_20255901435NUCA

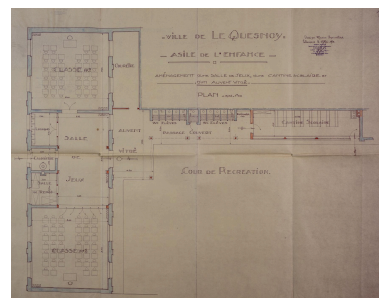


Le Quesnoy, école maternelle :
construction d'un étage pour
logement, plan du premier étage.
Dessin daté de février 1911,
signé par l'architecte Edmond
Lemaire (AD Nord, 20345-110).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20255901447NUCA



Asile de l'enfance - aménagement
d'une salle de jeux et d'une cantine
scolaire : façade et coupe. Dessin daté
de mai 1930, signé par l'architecte
Joseph Foyer (AD Nord, 20345-315).

Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20255901452NUCA



Asile de l'enfance - aménagement
d'une salle de jeux et d'une cantine
scolaire : plan. Dessin daté de mai
1930, signé par l'architecte Joseph
Foyer (AD Nord, 20345-315).

Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20255901451NUCA



École maternelle du Centre : vue
de la façade sur la rue Saint-
François de la partie "ancienne
salle d'asile" et du portail d'accès
à la cour. Vue orientée ouest - est.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900789NUCA



École maternelle du Centre : vue
du bâtiment en fond de cour,
construit dans les années 1930.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900384NUCA



École maternelle du Centre : vue
de la façade sur cour de la partie
"ancienne salle d'asile" et de la face
arrière du portail d'accès à la cour.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20245900756NUCA

Dossiers liés

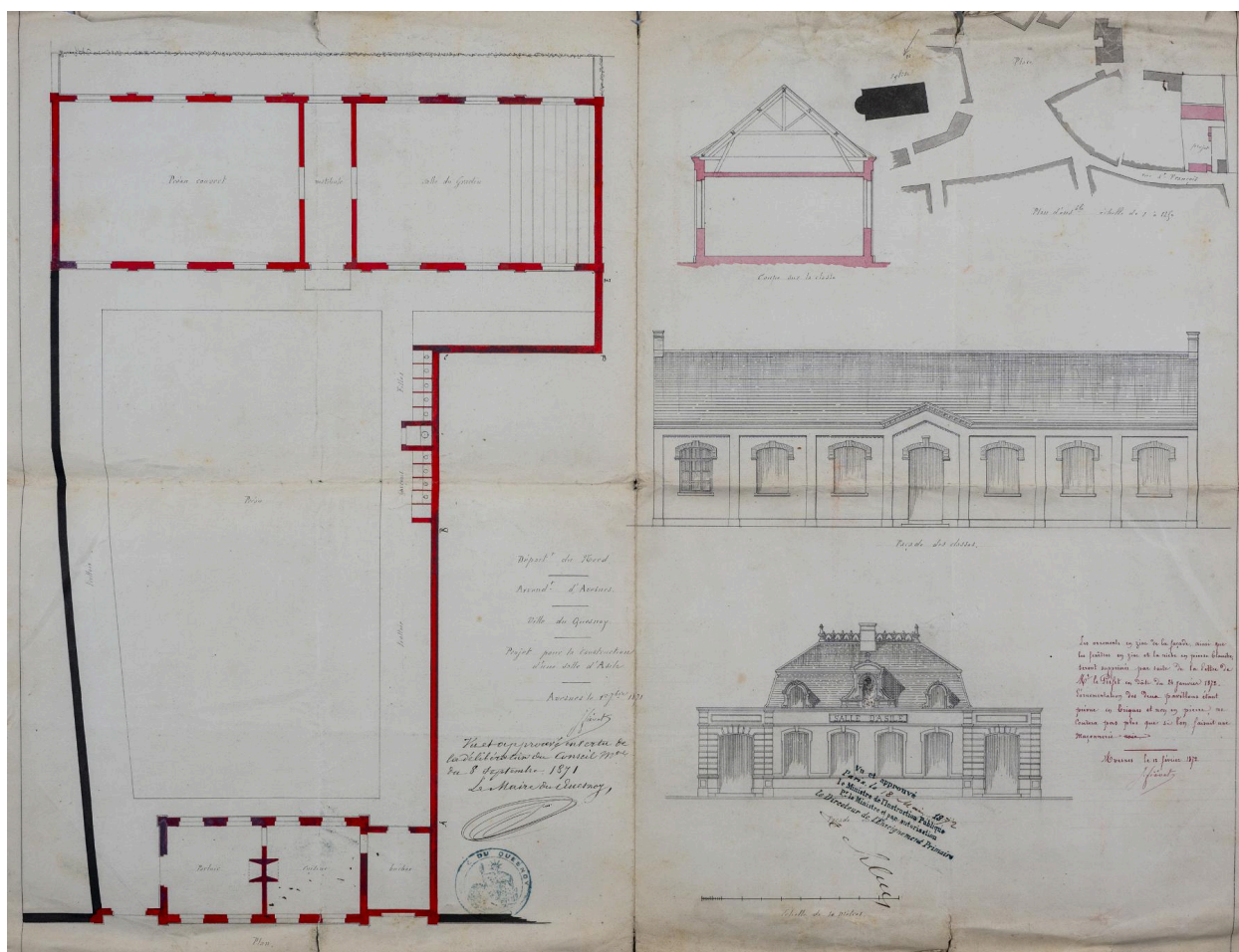
Dossiers de synthèse :

De la brique pour embellir les façades (IA59005743) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy,
L'architecture scolaire (IA59005759) Hauts-de-France, Nord, Le Quesnoy,

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Ville du Quesnoy : projet pour la construction d'une salle d'asile, plans et élévations. Dessin daté de février 1872, signé par l'architecte Jules Fiévet (AD Nord, 20345-103).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-103 : Travaux - Écoles primaires : **Salle d'asile - construction, 1873-1874.**

IVR32_20255901435NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ville de Le Quesnoy - école maternelle : construction d'un étage pour logement : façade et coupe. Dessin daté de février 1911, signé par l'architecte Edmond Lemaire (AD Nord, 20345-110).

Référence du document reproduit :

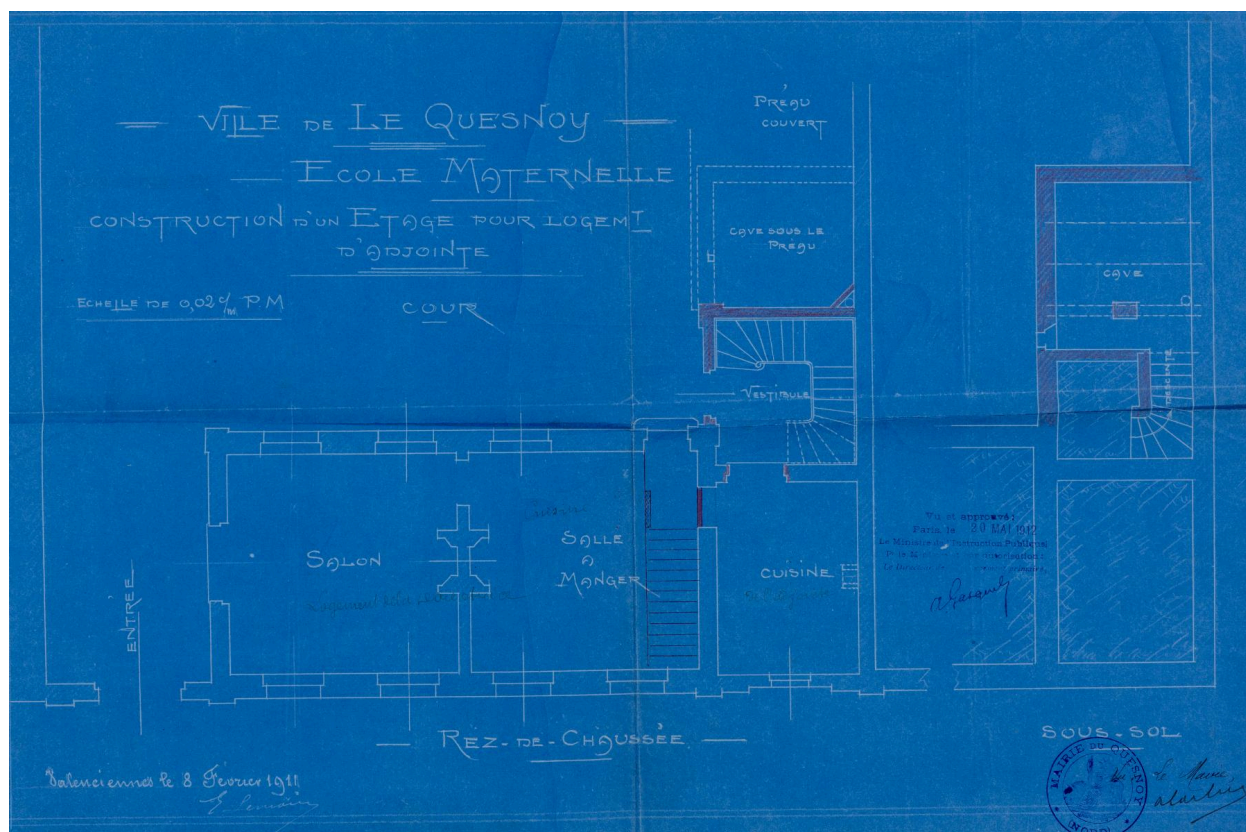
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-110 : Travaux - Écoles primaires : **École maternelle : agrandissement du logement de des institutrices de l'asile, surélévation d'un étage, 1911-1913.**

IVR32_20255901448NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Quesnoy, école maternelle : construction d'un étage pour logement, plans du rez-de-chaussée et du sous-sol. Dessin daté de février 1911, signé par l'architecte Edmond Lemaire (AD Nord, 20345-110).

Référence du document reproduit :

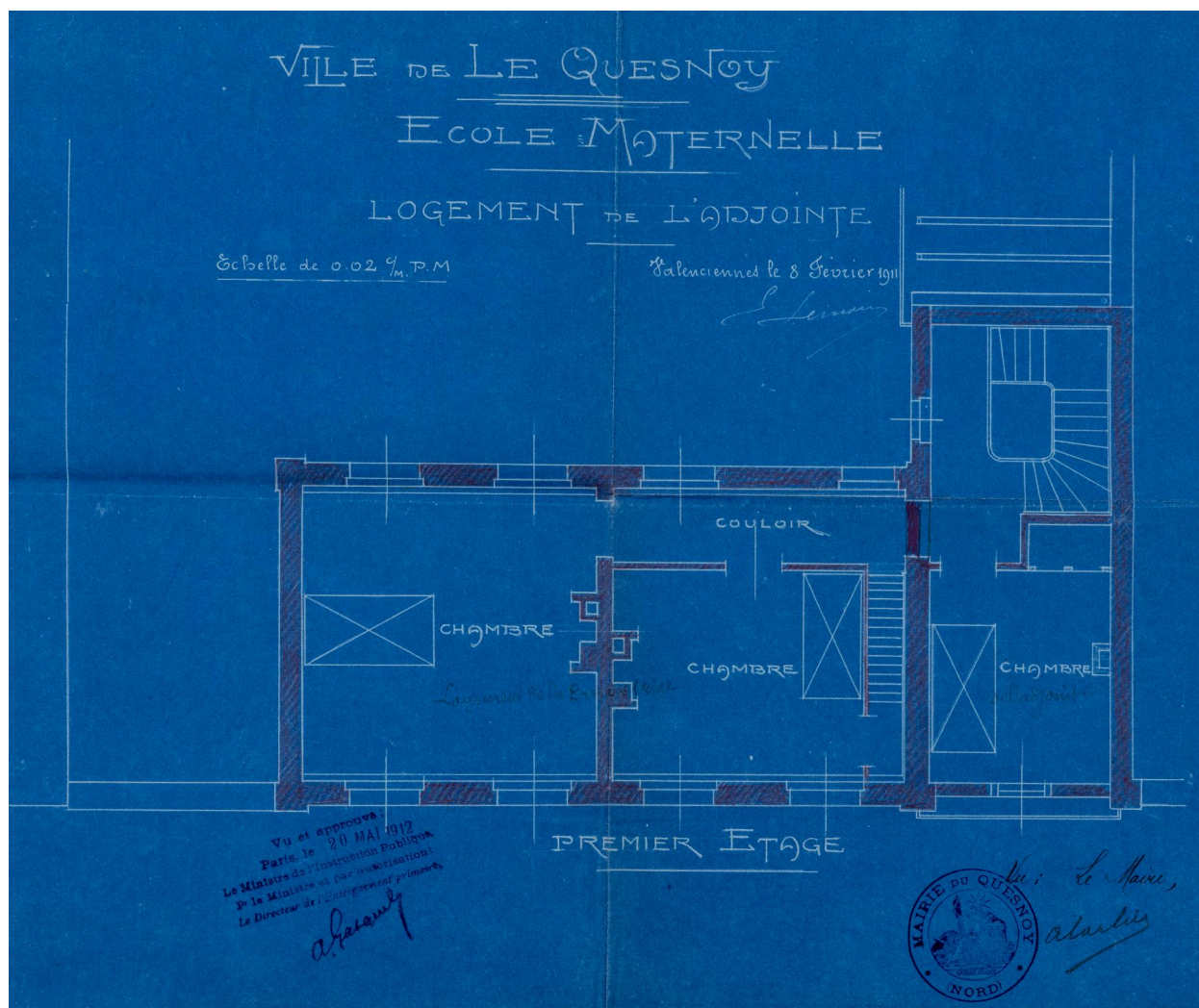
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-110 : Travaux - Écoles primaires : **École maternelle : agrandissement du logement de des institutrices de l'asile, surélévation d'un étage, 1911-1913.**

IVR32_20255901446NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Quesnoy, école maternelle : construction d'un étage pour logement, plan du premier étage. Dessin daté de février 1911, signé par l'architecte Edmond Lemaire (AD Nord, 20345-110).

Référence du document reproduit :

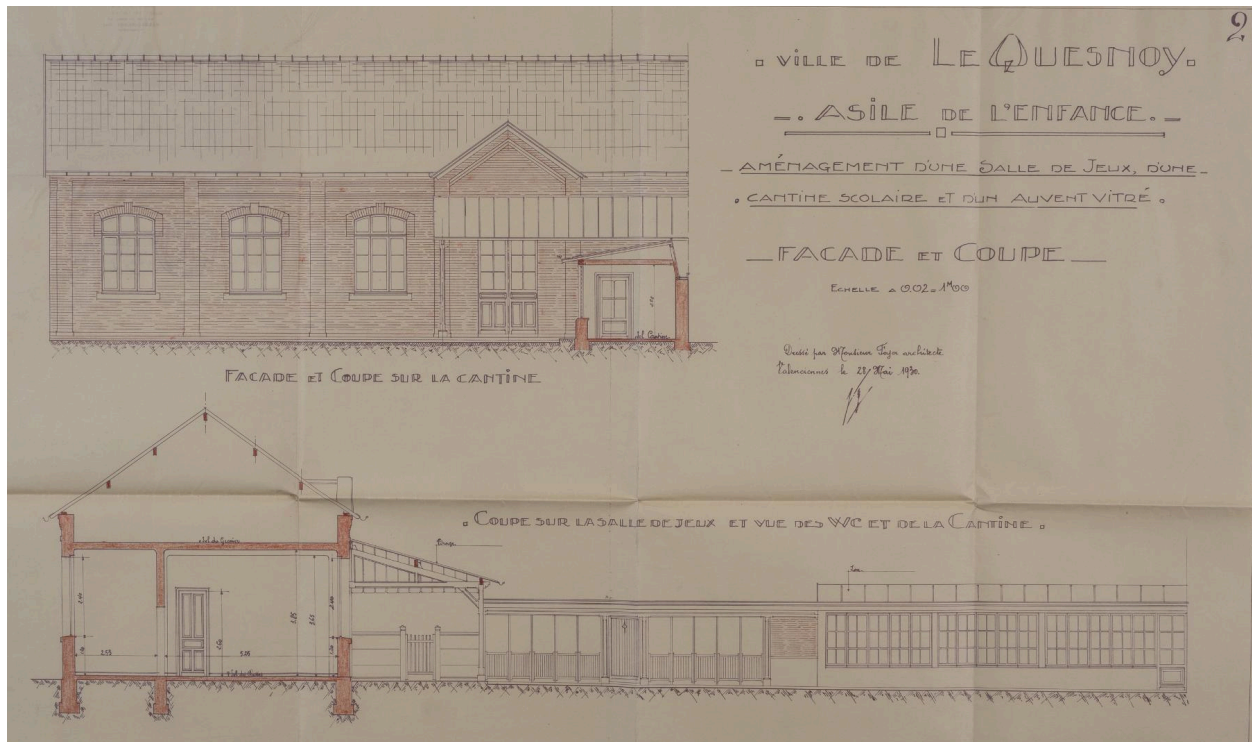
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-110 : Travaux - Écoles primaires : **École maternelle : agrandissement du logement de des institutrices de l'asile, surélévation d'un étage, 1911-1913.**

IVR32_20255901447NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Asile de l'enfance - aménagement d'une salle de jeux et d'une cantine scolaire : façade et coupe. Dessin daté de mai 1930, signé par l'architecte Joseph Foyer (AD Nord, 2O345-315).

Référence du document reproduit :

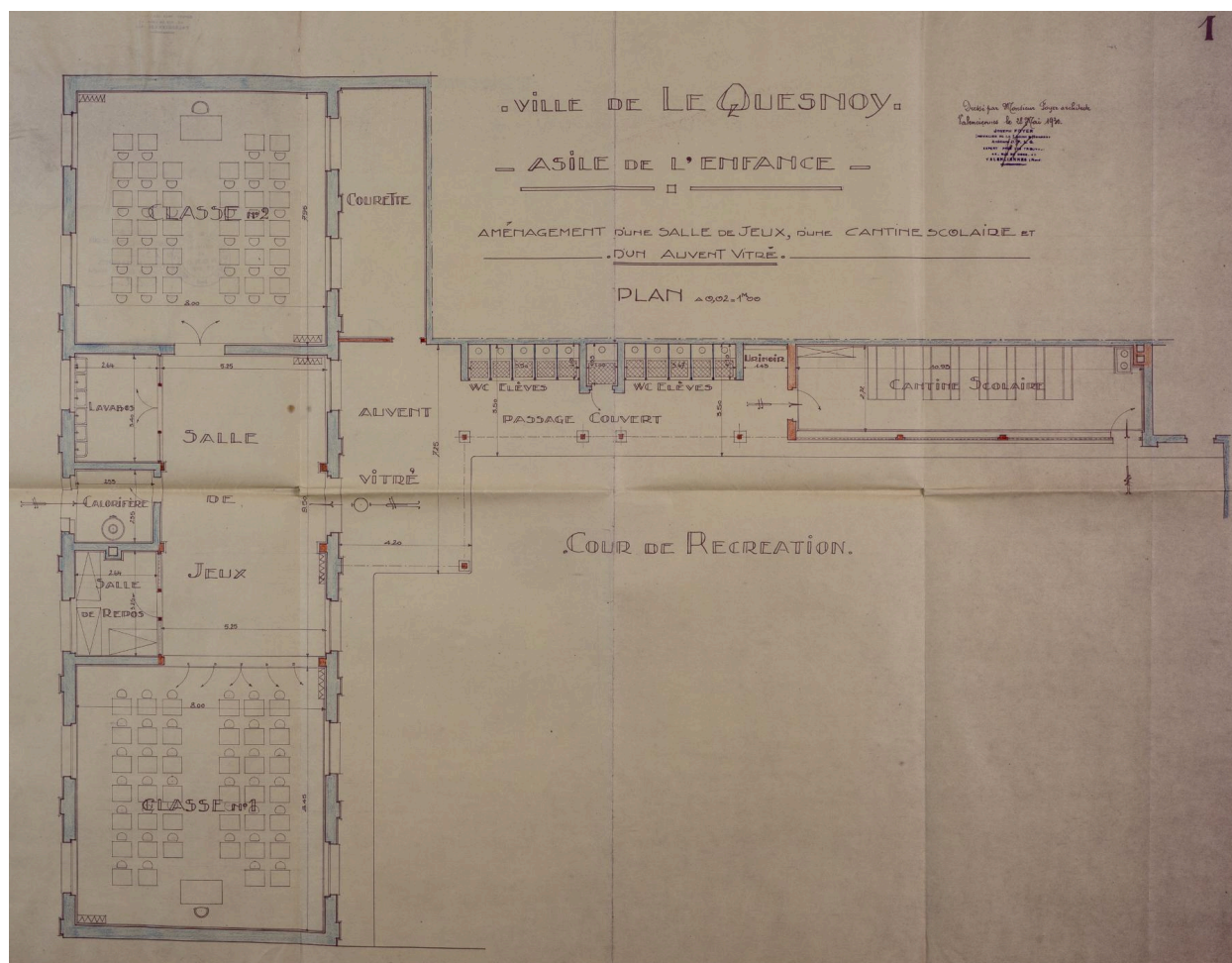
- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-314 et 315 : Travaux - Écoles diverses : **Écoles de filles et de garçons et école maternelle - constructions scolaires et aménagements, 1930-1936.**

IVR32_20255901452NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Asile de l'enfance - aménagement d'une salle de jeux et d'une cantine scolaire : plan. Dessin daté de mai 1930, signé par l'architecte Joseph Foyer (AD Nord, 20345-315).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Archives modernes (1800-1940) ; Série O : administration et comptabilité communale ; Sous-série 2 O : dossiers d'affaires communales 1800-1940 ; 2 O 345 : commune du Quesnoy ; 2 O 345-314 et 315 : Travaux - Écoles diverses : **Écoles de filles et de garçons et école maternelle - constructions scolaires et aménagements, 1930-1936.**

IVR32_20255901451NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



École maternelle du Centre : vue de la façade sur la rue Saint-François de la partie "ancienne salle d'asile" et du portail d'accès à la cour. Vue orientée ouest - est.

IVR32_20245900789NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



École maternelle du Centre : vue du bâtiment en fond de cour, construit dans les années 1930.

IVR32_20245900384NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
tous droits réservés



École maternelle du Centre : vue de la façade sur cour de la partie "ancienne salle d'asile" et de la face arrière du portail d'accès à la cour.

IVR32_20245900756NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
tous droits réservés